



COMMUNIQUE DE LA DIASPORA BURUNDAISE DE BELGIQUE (DBB asbl)

La Diaspora Burundaise de Belgique, « DBB asbl » en sigle, vient de découvrir la propagation des informations sur le net émanant d'un groupe de personnes qui veut usurper son identité.

Pour cette raison, le Conseil d'Administration de la DBB tient à lever tout équivoque et porte à la connaissance du public, en l'occurrence à la communauté burundaise et ses amis, que la DBB asbl est une association sans but lucratif agréée par l'Etat Belge. Elle a été créée en 2012 et est enregistrée au Moniteur Belge, sous le numéro 0508.772.027. Son objectif majeur vise la promotion et le développement culturel, social et économique des Burundais vivant en Belgique ainsi que la contribution à la reconstruction et au développement du Burundi.

Cette organisation inclusive, apolitique et plurariste est au service de tous les Burundais vivant en Belgique. Depuis 2012, elle a réussi à rassembler tous les Burundais de Belgique sans distinction ethnique, régionale ou confessionnelle. Sa vision et ses missions sont bien axées sur l'unité, la solidarité et la neutralité.

Comme il est bien stipulé dans les Statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), la DBB asbl est dirigée par le Conseil d'Administration composé de : Monsieur Bakunda Athanase comme Président, Madame Nkanira Anésie comme Vice-Présidente, de Messieurs Nibaruta Cassien, Kabura Raphaël, Ntiranyibagira Léonidas, Rukundo Parfait, Kana Alfred, Gahungu Mathias, Kirombo Pascal, Ingabire Rodriguez; de Mesdames Barankenguje Marthe et Ntarima Patricia. Elle est dotée aussi d'un Conseil des Sages qui a pour Président l'Abbé Ignace Nivyayo et de Maître Méthode Ndikumasabo pour Secrétaire.

Chers compatriotes, chers amis, si vous êtes approchés par une autre personne au nom du Conseil d'Administration de la Diaspora Burundaise de Belgique, ou du Conseil des Sages autre que ceux qui sont ci-haut cités, soyez vigilants sur l'usurpation du nom de notre organisation. Nous remarquons que les usurpateurs copient le nom de notre association et les organes qui la composent. Nous leur signalons que l'usurpation d'identité est un délit punissable par la loi belge.

Le Conseil d'Administration réaffirme la détermination de la DBB asbl à rester totalement indépendante vis-à-vis de toute autre organisation ou institution politique. Par ailleurs, la DBB asbl négociera des partenariats équilibrés avec toute autre organisation intéressée au nom de la diaspora burundaise de Belgique et pour le Burundi. Notre préoccupation est d'œuvrer pour le bien de la Communauté Burundaise de Belgique et du Peuple Burundais dans son ensemble sans exclusion. Pour cela nous vous citons en guise d'exemple, quelques chantiers qui occupent la DBB asbl pour le moment :

1. La question de la décolonisation,
2. La collaboration avec d'autres diasporas
3. L'accueil de nos compatriotes qui arrivent en Belgique
4. La solidarité et l'entraide socio-économique entre les Burundais de la diaspora
5. La contribution à l'aide humanitaire pour les sinistrés au Burundi.

Le Conseil d'Administration de la DBB asbl rappelle que la mission que s'est assignée la DBB asbl est d'œuvrer pour le bien-être des membres de la diaspora et des populations burundaises, en partenariat avec les autres organisations et institutions.

La DBB condamne avec force cette tentative d'usurper son identité, qui est menée par quelques individus de la Communauté Burundaise, et qui n'a pour but que de semer la confusion et la suspicions au sein de celle-ci.

En conclusion, le Conseil d'Administration de la DBB ASBL lance un appel solennel à tous les Burundais de Belgique à rester sereins et à refuser toute manœuvre de nature à les détourner des missions et objectifs nobles de la DBB. Concernant la situation sanitaire qui prévaut actuellement dans le monde, la DBB adresse un message de réconfort et de sympathie à toutes les personnes ayant été endeuillées par la pandémie de la COVID19 en général et à la communauté burundaise de Belgique en particulier, et les encourage de continuer à suivre les consignes sanitaires afin de se protéger et de protéger les autres contre ce fléau.

Fait à Bruxelles, le 08 avril 2021.

Pour la Diaspora Burundaise de Belgique,

NIBARUTA Cassien, Secrétaire Général

Pour toute information complémentaire, veuillez suivre la DBB asbl sur son site web : www.diasporaburundaise-belgique.org, ou nous adressez un courriel sur l'adresse : dbbasbl@gmail.com, ou par téléphone standard d'informations au : **00 32 498733502**.